

## Rapport du Conseil de fondation 2008

L'année 2008 est terminée. Le soulagement que chacun aurait aimé ressentir reste chétif, en raison autant de la dureté du choc passé que des craintes qui entourent les attentes socio-économiques.

L'année 2008 constitue également l'année la plus dense à laquelle le Conseil de fondation ait été confronté à ce jour. Les bouleversements économiques ont fortement sollicité notre équilibre émotionnel et notre résistance. Malgré le résultat négatif de la gestion de nos placements de 11,3%, la préservation d'un taux de couverture à 94,4% de notre fondation, dans un monde qui cherche encore ses repères après un cataclysme, nous conforte dans notre politique de gestion, à la fois défensive et dynamique.

En raison notamment du fait que le déficit constaté est d'origine conjoncturelle et non structurelle, le conseil de fondation a décidé de fixer la rémunération de l'épargne au taux d'intérêt de 2,75%, bonifié sur la totalité de l'épargne des assurés. Il a également décidé, en ce qui concerne les prestations de vieillesse, du « gel » du taux de conversion à 7% pour les hommes et les femmes.

La gestion des actifs bancaires a connu une cure de jeunesse suite à l'appel d'offres qui nous a conduits, après un important travail de recherche et d'analyse, à engager un nouveau gérant dès la mi-juillet, portant ainsi dans un premier temps leur nombre à trois, qui sera suivi de deux autres début janvier 2009. C'est la première fois dans l'histoire de notre fondation qu'une telle procédure est appliquée.

La gestion des actifs immobiliers a été particulièrement active durant la période sous revue. En effet, notre fondation a traditionnellement utilisé son portefeuille immobilier comme amortisseur de la volatilité de ses actifs. Fort de l'expérience accumulée à l'occasion de gestion des conséquences de l'éclatement de la bulle internet de 2001, nous avons anticipé depuis 2007 le fort afflux de nouveaux affiliés et une volatilité de plus en plus importante des marchés financiers. Cette approche nous a conduits à effectuer des acquisitions à fin décembre 2007 à Montreux et début janvier 2008 dans l'agglomération lausannoise et à Yverdon. La brutale dégradation des marchés financiers à laquelle s'est ajoutée une forte augmentation des risques systémiques, liés notamment à la quasi disparition de la liquidité interbancaire, a incité le Conseil à analyser l'acquisition d'un important portefeuille d'immeubles à Nyon. Cette transaction, dont la presse locale s'est fait écho, prend effet début janvier 2009. Parmi les importants travaux du Conseil concernant les actifs immobiliers, relevons encore l'analyse qui a permis la réduction du taux de capitalisation du rendement des immeubles de 7,5% à 6,5%, participant à une plus-value comptable sur les immeubles de CHF 6,8 millions. Le rendement net de notre portefeuille immobilier, toutes acquisitions comprises, s'élève à près de 5%.

Cette politique de gestion, qui s'appuie selon les périodes sur les actifs bancaires ou immobilier, ne serait pas possible sans une structure de gestion particulièrement adaptée. Le modèle d'affaires de Copré, qui préconise l'outsourcing pour réduire les coûts et favoriser la flexibilité des solutions, fait montre d'une remarquable efficacité durant cette période troublée. Une étude récente de l'Asip, basée sur les données fournies par d'importantes institutions de prévoyance réputées en Suisse, actives notamment dans la gestion d'actifs immobiliers gérés en direct, présente Copré dans une position flatteuse sur les cinq

### Secrétariat général :

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 [www.copre.ch](http://www.copre.ch)

### Administration :

39, rue de la Madeleine case postale CH-1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 [copre@copre.ch](mailto:copre@copre.ch)

dernières années, que cela soit en ce qui concerne les résultats de la gestion des actifs bancaires, immobiliers ou combinés.

Un important chantier traité cette année a été celui de la réassurance. En effet, l'expérience avait démontré qu'une solution moins coûteuse et soutenant mieux le travail de qualité de notre administrateur pouvait être trouvée. Une offre très favorable reçue dans le cadre de notre étude sur la possibilité de recourir à une solution «stop loss» nous a convaincu de changer de modèle, soit de renoncer à une réassurance intégrale très onéreuse et de quitter notre ancien réassureur. Complétée par une assurance «excess of loss», nous débuterons 2009 dans un nouvel environnement qui devrait nous permettre de mieux contenir nos coûts.

Les coûts d'administration, qui constituent une préoccupation importante du Conseil durant cette période de fort accroissement du bilan, ont également été revus. Quoique les frais de gestion encaissés des affiliés ne couvrent toujours pas les coûts supportés par la fondation, une renégociation a pu être menée avec notre administrateur permettant une diminution proportionnelle des coûts à l'augmentation du nombre d'assurés, selon le souhait formulé par le Conseil de fondation.

Finalement, le Conseil souhaite rappeler que, dans ces actions, il ne recherche pas autre chose que de satisfaire ses assurés qui, durant ces temps troublés, recherchent avant tout la sécurité de leur retraite. La croissance pour elle-même n'a aucun sens. La taille atteinte aujourd'hui par notre fondation la met dans une situation confortable de négociation, sans être empêchée par les contraintes qui s'appliquent immanquablement aux organisations qui grandissent au-delà du raisonnable. De l'envie de bien faire et du bon sens, voilà ce qui guide votre Conseil de Fondation. Merci pour votre confiance.

Pour le Conseil de Fondation

**Christina Rancic**

Présidente du Conseil de Fondation



**Secrétariat général :**

8, rue Jacques-Grosselin case postale CH-1227 Carouge T 022 308 86 69 [www.copre.ch](http://www.copre.ch)

**Administration :**

39, rue de la Madeleine case postale CH - 1800 Vevey 1 T 021 924 87 40 [copre@copre.ch](mailto:copre@copre.ch)